



ACCOMPAGNER ~ HÉBERGER ~ LOGER

MEMBRE GROUPEMENT DES POSSIBLES

# Pôle Jeunes / FJT- CLLAJ-ARJM RAPPORT ACTIVITE 2022

## GROUPEMENT DES POSSIBLES

[www.groupermentdespossibles.org](http://www.groupermentdespossibles.org)



ISÈRE

## MERCI A NOS FINANCEURS



**GOVERNEMENT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Le Relais Ozanam est un membre fondateur du Groupement des Possibles

**Le Groupement des possibles** est né de la volonté de 4 acteurs associatifs issus de l'économie sociale et solidaire de se réunir pour proposer une **offre de services élargie aux personnes en situation de vulnérabilité** sur le bassin grenoblois et plus largement sur le département de l'Isère.

Ainsi, en octobre 2018, **L'Oiseau Bleu**, **Le Relais Ozanam**, **Cultures du Cœur** et **Cycle & Go** ont fait le choix d'unir leurs expertises complémentaires pour, ensemble, développer un projet commun qui dépasse l'approche segmentée et cloisonnée des dispositifs classiques et **promouvoir une logique de parcours de vie**. Fortes de leur histoire, de leurs expériences partagées et d'une coopération soutenue, ces 4 associations mettent aujourd'hui en commun leurs compétences pour répondre aux besoins dans leurs diversités d'expression et proposer des actions innovantes autour de :

- Un panel de services d'accompagnement : social, parentalité, emploi, santé, médiation culturelle ;
- L'insertion par l'activité économique ;
- La gestion de structures d'hébergement et de logements adaptés ;
- L'innovation sociale : vieillissement et précarité, promotion du travail pair, soutien à la participation des personnes en situation de précarité.

Aujourd'hui, le Groupement des possibles se positionne comme un acteur privilégié pour proposer des réponses adaptées en matière d'accompagnement et d'hébergement des publics en situation de vulnérabilité :

- Plus de 2 500 personnes accompagnées chaque année dont 60 % d'enfants ;
- Au sein de 6 CHRS / 5 pensions de famille / 4 résidences sociales / 1 crèche / 1 foyer de jeunes travailleurs / 1 chantier d'insertion / divers dispositifs d'accompagnement ;
- Par quelques 150 salariés ;
- Avec près de 9,7 millions € de budget annuel consolidé.

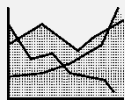
A partir des valeurs associatives, les associations adhérentes ont intégré **trois axes structurants** adoptés par le Groupement des Possibles :

- L'accès aux droits comme préalable
- Le pouvoir d'agir, la citoyenneté, la reconnaissance du savoir d'expériences
- L'approche transversale, décloisonnée

Ainsi que **3 principes d'intervention** :

- Le partenariat
- Le questionnement régulier des pratiques
- L'accompagnement, la formation des acteurs

## Le Pôle jeunes en quelques chiffres



### Chiffres clé d'activité

*permettant de rendre compte de l'activité*

253 Personnes accueillies

75% Taux d'occupation

25 ménages sortis

41 ménages entrés

55 unités d'hébergements (dont 8 dans le diffus)

71 places



### Ressources engagées

3.8 ETP Travailleurs sociaux

1 chef de service à temps plein

1 Secrétaire à temps plein



### Evènements marquants

*évènements à impact favorable ou défavorable*

Départ de la cheffe de service en mai

Arrivée d'un nouveau chef de service en septembre

Arrivée de deux nouvelles travailleuses sociales en octobre et décembre

Relance des conseils de résidents

Lancement du projet CEJ jeunes en rupture

Mise en place de visuels indiquant le Pôle jeunes pour un meilleur accès



### Amélioration continue

*Chantiers d'amélioration continue, chantiers enclenchés*

Participation des usagers, charte et contrats d'accompagnements

CPOM : autodiagnostic autour des 4 axes d'amélioration continue

Projet de service finalisé et validé

Charte des droits et des libertés de la personne accueillie

Conseil des résidents (réflexion pour aller vers CVS)

## Table des Matières

1. Résumé .....	4
2. Une offre de service marquée par la mixité des dispositifs : .....	5
3. L'enjeu central du collectif.....	7
4. Activité du Pôle Jeunes par dispositifs .....	8
4.1. L'activité CLLAJ .....	8
4.2. Le Foyer jeunes travailleurs .....	14
4.3. L'Accompagnement renforcé des jeunes majeurs (ARJM) .....	19
5. Focus sur une spécificité du pôle jeunes : l'accueil d'animaux .....	21
6. Perspectives 2023.....	22

### 1. Résumé

Le pôle jeunes de Voiron est caractérisé par une forte implantation sur le pays Voironnais, par ses accompagnements variés en fonction des problématiques (cf 3. Une offre de service marquée par la mixité des dispositifs) et par des positionnements institutionnels forts qui lui permettent de proposer des accompagnements basés sur le non abandon et la proposition de service adapté comme l'accueil des personnes avec leurs animaux (cf 6. Focus sur l'accueil d'animaux).

Si 2021 a constitué une année de sortie de crise COVID où chaque structure a pu mesurer l'impact psycho-social de cette crise sur leurs publics, 2022 marque un retour difficile vers la « normale ». Le public jeunes n'y fait pas exception et a malheureusement été très fortement impacté. Si les chiffres liés à l'emploi sont « plutôt bons » en sortie de crise, la santé globale des jeunes est très impactée, notamment la santé mentale dont on mesure tout juste les effets.

En terme de chiffres globaux concernant la pauvreté et l'employabilité des jeunes, il est nécessaire de rappeler que la France comptait en 2021 1,4 million de jeunes âgés de 15 à 29 ans sans emploi, formation ni étude (étude de l'Insee de janvier 2023).

Cette tranche d'âge constitue toujours la frange la plus fragile de la population en termes d'accès à l'emploi et de chômage (20% pour les moins de 25 ans contre 8% sur l'ensemble de la population française) et en termes de pauvreté : **19% des moins de 25 ans vivent sous le seuil de pauvreté** quand cela ne concerne que 11% de la population générale.

On note l'impact positif du dispositif Contrat Engagement Jeunes (CEJ) lancé en mars 2021. D'une durée de six mois à un an et ciblé sur les 16-25 ans, le CEJ a pris le relais de la Garantie jeunes, lancée en 2013. Comme avec la Garantie jeunes, le bénéficiaire peut toucher une allocation mensuelle maximale de 500 euros s'il respecte ses obligations. Le CEJ prévoit un accompagnement de 15 à 20 heures par semaine.

Lancé officiellement le 1er mars 2021, ce dispositif d'insertion intensif à destination des jeunes précaires vient de franchir le cap symbolique des 100 000 signatures, soit un quart de l'objectif fixé pour 2022.

Concernant la santé mentale, les nombreuses études récentes vont toutes vers le même constat d'une « bombe à retardement » sanitaire. 20 % des 15-24 ans présentaient un syndrome dépressif en 2020, contre 10 % en 2019. Plus récemment, le 5e rapport de l'Observatoire national du suicide a mis notamment en exergue une hausse très marquée des gestes suicidaires.

Des spécialistes décrivent des comportements d'enfermement et de mise en retrait du monde qui traduiraient un mécanisme de protection psychique, mais également des phénomènes d'altération des pensées face à une situation anxiogène...la situation mondiale, un conflit d'ampleur en Europe ou encore le traitement trop sensationnel et négatif de l'information viennent accentuer la situation. Sur le pôle jeunes nous constatons de plus en plus d'orientations de jeunes en souffrances psychiques, des consommations très importantes d'alcool et de cannabis, et plus généralement un isolement physique et sociale, ainsi que des craintes de sortir de chez soi.

Nous porterons pour 2023 une attention toute particulière sur les aspects de santé, sur l'emploi et la vie collective. Nous nous appuierons pour cela sur des liens partenariaux forts (mission locale), sur une vie collective plus importante et structurée (conseil de résidents, montage de sorties culturelles, sportives avec les jeunes), et des interventions autour du mieux manger, mieux bouger ou encore la santé sexuelle et prévention des addictions.

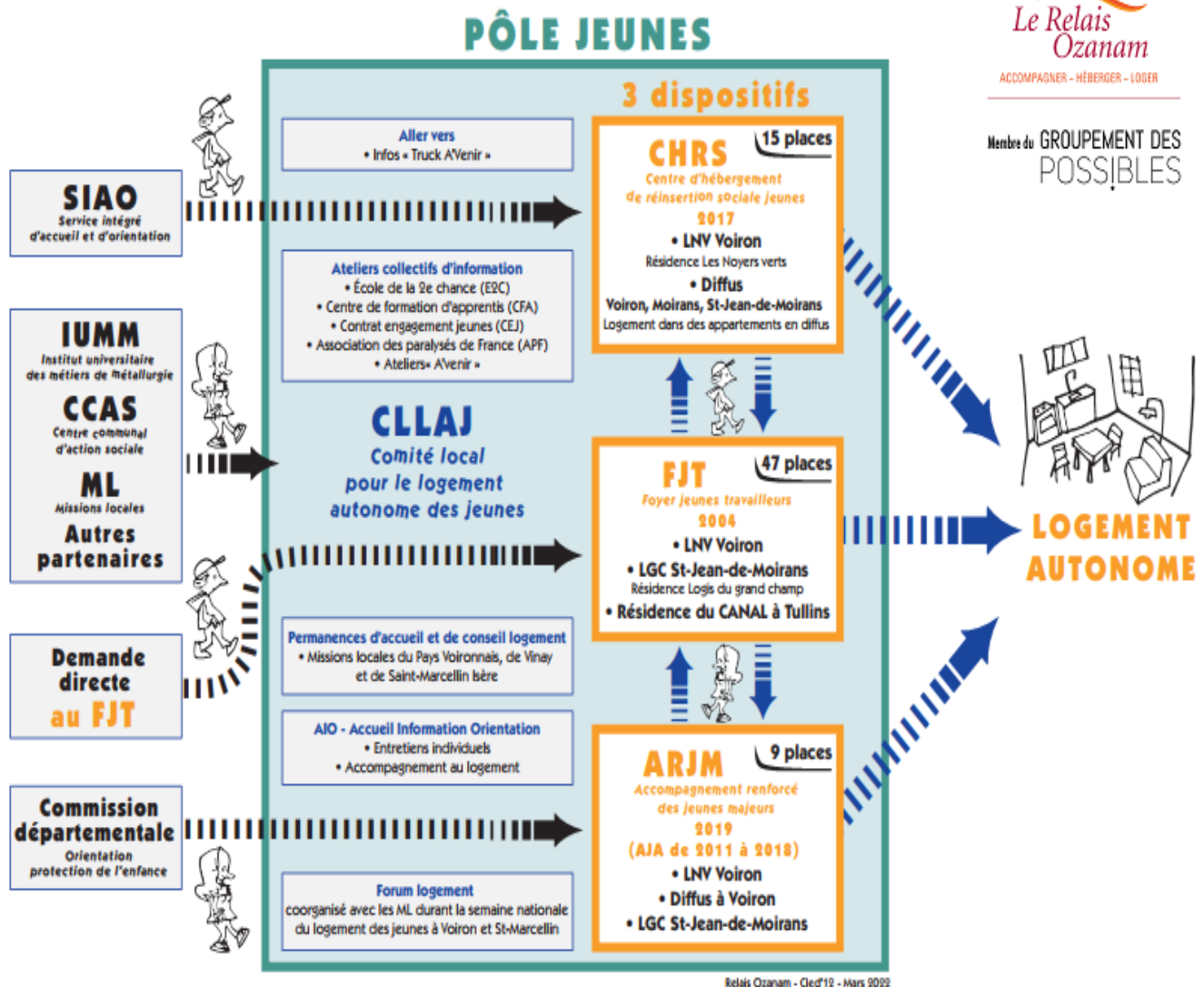
## **2. Une offre de service marquée par la mixité des dispositifs**

Le Pôle Jeunes est une structure accueillant des jeunes de 16 à 30 ans. Elle propose deux modalités d'accueil : des logements individuels regroupés et des logements dans des appartements de droit commun. Trois dispositifs : Foyer Jeunes Travailleurs (FJT), Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et Accompagnement Renforcé Jeune Majeurs (ARJM) permettent selon leurs profils d'adapter leur accueil. Les jeunes ont la possibilité de passer d'une solution à l'autre selon l'évolution de leur situation, leurs besoins et par l'évaluation de l'équipe éducative.

En fonction du dispositifs la prise en charge est différente. En effet, les jeunes travailleurs ont besoin essentiellement d'un hébergement et d'un suivi social. Les jeunes en ARJM et en CHRS bénéficient d'un accompagnement global, avec une prise en charge tant au niveau de l'hébergement que de la santé, de l'emploi....

La mixité des dispositifs répond à un accompagnement commun qui est d'agir sur l'accès et/ou le maintien au logement des jeunes.

## PARCOURS DES JEUNES VERS UN LOGEMENT AUTONOME



La mixité est un élément important pour les jeunes présents. Elle leur permet de partager des expériences et leurs besoins. Il est important de mettre en avant que malgré leur histoire de vie singulière et leurs difficultés, ces jeunes partagent des temps et des sujets qui leur permettent de développer leurs connaissances et leur estime de soi. En effet, des moments de cuisine, de sport, de jeux... sont organisés où ils partagent leurs savoirs.

Les temps de collectifs sont aussi un moyen de se mobiliser et se soutenir entre eux. On constate que la mixité amène une forme importante de tolérance et de respect des autres car les jeunes côtoient et découvrent parfois des parcours de vie qu'ils n'envisageaient pas.

Les bienfaits ne sont pas pour tous les jeunes car la présence de plusieurs dispositifs et de jeunes venant de différents milieux peut créer une influence négative. Le partage des difficultés de chacun comme la santé, la consommation, l'envahissement par l'extérieur peut être anxiogène pour d'autres personnes et peut également les amener à tester des expériences négatives qu'ils n'avaient pas envisagées jusqu'alors.

Pour l'équipe éducative, la mixité est un outil précieux qui permet aux professionnelles de

développer et faire connaître de nombreux outils et des droits. Les professionnelles développent ainsi une vision globale et transversale de l'accompagnement des jeunes. La mixité des dispositifs permet un financement de temps de travail plus important ce qui est bénéfique pour tous les jeunes. La coexistence de différents dispositifs nécessite toutefois une présence importante et des temps d'échange pour développer la cohésion de groupe. Elle oblige également les professionnelles à réadapter leur positionnement aux besoins et aux statuts des jeunes, ce qui peut être très difficile. Effectivement selon le dispositif les moyens et l'accompagnement sont différents.

Ainsi, la mixité des dispositifs dans notre structure est bénéfique tant pour les jeunes accueillis que pour l'équipe éducative. Toutefois elle demande une vigilance importante pour permettre aux résidents de vivre en cohésion et de limiter les influences négatives.

### 3. *L'enjeu central du collectif*

Le site des Noyers verts ne favorise pas beaucoup cette dynamique mais de tout temps et avec des modalités différentes, il a toujours été proposé des sorties ou de temps partagés s'intégrant dans une stratégie globale d'accompagnement.

Les changements dans l'équipe et la sortie de crise COVID ont eu un impact sur cette dynamique et depuis octobre nous avons repris activement cet axe.

#### **De la convivialité et de la représentativité**

Dans un premier temps des conseils de résidents ont permis de travailler des objectifs d'action autour de la convivialité, l'activité physique ou encore l'emploi.

La participation est encore insuffisante mais progresse de manière significative (une quinzaine de jeunes en début d'année 2023 contre 5 à 6 jeunes en octobre 2022).

Relancer plusieurs fois une dynamique d'accompagnement collective est chronophage et parfois usant pour les équipes. Il est nécessaire d'asseoir cette pratique autour de quelques objectifs peut être moins ambitieux mais solides tel que la convivialité et la santé ; les deux axes choisis au sein du pôle jeunes.

L'enjeu est que cette dynamique portée par les travailleurs sociaux soit d'avantage partagée avec les jeunes. Ces derniers restant à l'heure actuelle encore trop passifs et consommateurs. Ce travail de communication permanent (affichage, flyers dans les boîtes aux lettres, messages envoyés, relais lors des échanges avec les référents...) porte ses fruits et le plaisir de se retrouver est heureusement toujours au rendez-vous.





## 4. *Activité du Pôle Jeunes par dispositifs*

### 4.1. L'activité CLLAJ

<b>Activité Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes- CLLAJ</b>	
Ménages reçus	<b>92</b>
Personnes reçues	<b>101</b>
Nombre de rdv pris dans le cadre des permanences à la Mission Locale de Voiron	<b>59</b>
Nombre de ménages reçus lors d'une permanence à la Mission locale de Voiron	<b>27</b>
Nombre de ménages reçus lors d'une permanence à la Mission locale de St Marcellin	<b>9</b>
Nombre de ménages reçus hors permanence et hors actions collectives	<b>7</b>

Le CLLAJ intervient auprès des jeunes de moins de 30 ans pour les accueillir, les informer, les orienter, les accompagner à la recherche, à l'accès et au maintien dans un logement autonome. Il accueille les jeunes du territoire, quelle que soit leur situation familiale et professionnelle.

Suite à la création du Pôle jeunes, le CLLAJ détient une place centrale au sein du service. Aujourd'hui, il représente la porte d'entrée et de sortie du Pôle jeunes.

Les trois missions principales du CLLAJ sont

- Mission d'accueil, d'information et d'orientation qui est clairement repérée sur le territoire. Ainsi chaque jeune qui contacte le service pour une demande d'hébergement FJT est mis en lien avec le CLLAJ pour lui présenter le Pôle, affiner son projet logement et éventuellement élaborer une demande d'hébergement.
- La mise en place d'outils et de solutions adaptés aux demandes en matière de logement des jeunes qui est une ressource pour le pôle jeunes et les partenaires. Que ce soit pour l'aide au montage de dossiers : demande de logement social, ouverture des droits notamment aux aides financières et aux dispositifs de garantie (aide au logement, FSL, FAJ, aides d'Action Logement...) pour l'accès et/ou le maintien dans un logement.
- Le développement du partenariat local en participant aux instances institutionnelles ou fonctionnelles, sur des réflexions liées aux problématiques spécifiques habitat, insertion et jeunes : commission sociale intercommunale et BALD. Le CLLAJ participe aux commissions d'attribution du FJT, travaille en partenariat étroit avec Action logement, le SIAO et les bailleurs sociaux. Le CLLAJ fait également partie du comité CEJ (ex-garantie jeunes) sur Saint Marcellin.

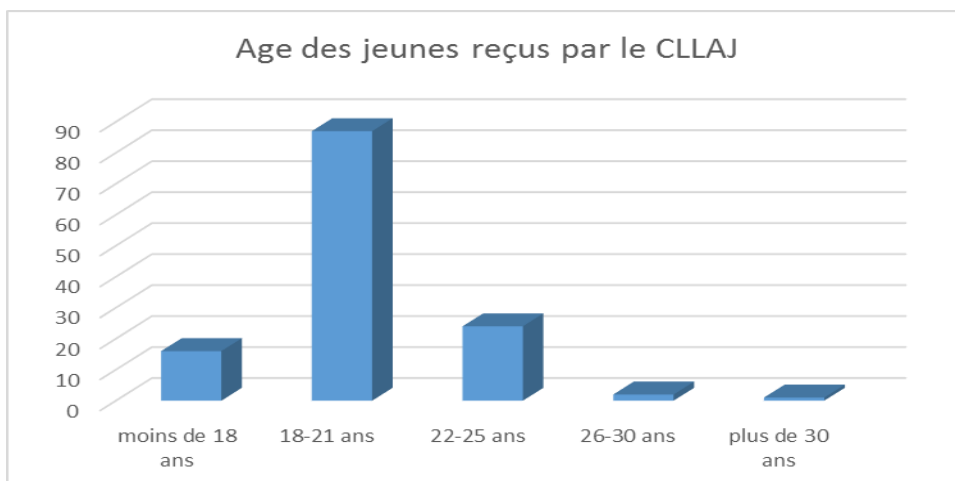


<b>Filles</b>	<b>51</b>	<b>51 %</b>
<b>Garçons</b>	<b>50</b>	<b>49%</b>

<b>Profil des jeunes reçus par le CLLAJ</b>		
<b>Total</b>	<b>101</b>	
<b>Célibataire</b>	<b>83</b>	<b>63.84%</b>
<b>Couple</b>	<b>14</b>	<b>13.86 %</b>
<b>couple + enfant(s)</b>	<b>4</b>	<b>3.96 %</b>
<b>Monoparental</b>	<b>4</b>	<b>3 %</b>

<b>Statuts au regard du logement des jeunes reçus par le CLLAJ</b>		
<b>Locataire</b>	<b>9</b>	<b>8 %</b>
<b>Parents</b>	<b>93</b>	<b>71 %</b>
<b>Tiers</b>	<b>19</b>	<b>15 %</b>
<b>Institutions</b>	<b>3</b>	<b>2 %</b>
<b>Sans logement</b>	<b>6</b>	<b>4 %</b>

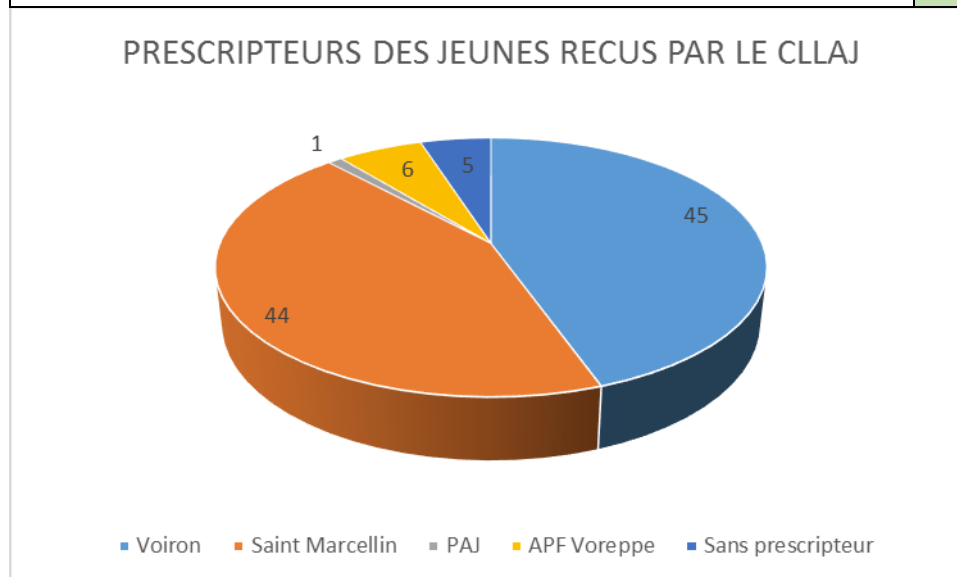
Sur



Montants des ressources des jeunes reçus par le CLLAJ		
Sans ressource	17	16.83 %
Inférieur au montant du RSA individuel (550€)	47	46.53 %
Entre le RSA et le seuil de pauvreté à 50% (850€)	12	11.88 %
Entre le seuil de pauvreté à 50% et à 60% (1015€)	2	1.98 %
Du seuil de pauvreté à 60% au SMIC (1170€)	3	2.97 %
Entre 1 SMIC et 1.5 SMIC (1755€)	20	19.81 %

On constate une augmentation significative de la part des jeunes ayant un revenu compris entre 1 et 1.5 Smic (8% en 2021). En l'espèce il est compliqué d'apporter une interprétation.

Origine géographique des jeunes reçus par le CLLAJ		
CAPV	49	48.52 %
- Dont Voiron	26	25.74 %
Isère hors CAPV	51	50.49 %
- Dont Territoire de Saint-Marcellin – Vercors	37	36.63 %
Auvergne-Rhône-Alpes hors Isère	1	0.99 %
France hors AURA	0	0
Étranger	0	0



Le CLLAJ intervient aussi sur l'extérieur à travers différentes modalités.

➤ **Interventions individuelles :**

- Lors de permanences à la Mission locale de Voiron et de Saint Marcellin. (voir focus ci-après)

- **Interventions Collectives** avec le jeu du « Loca-clé » : Information et prévention autour de la prise d'un logement
  - Sur le dispositif Garantie Jeunes, puis CEJ (Contrat engagement jeunes) depuis mars porté par les Missions locales :
    - De Voiron, toutes les 6 semaines
    - De Saint-Marcellin, toutes les 6 semaines
    - De Vinay, toutes les 6 semaines
  - Auprès de la classe pré-I de l'APF de Voreppe, une intervention sur deux jours, une fois par an.
  
- **Organisation d'actions portées par le CLLAJ :**
  - Dans le cadre de la Semaine du Logement des Jeunes portée par l'Union nationale des CLLAJ, en partenariat avec la Mission locale de Voiron, organisation d'un « Forum Logement » sous la forme d'un escape-game avec tous les partenaires sociaux liés au logement du territoire : Action logement, bailleurs sociaux, service logement des CCAS, FJT, Macif, ADIL. (Une fois par an – annulée à cause de la crise sanitaire)

### **Les rendez-vous individuels du CLLAJ**

Le CLLAJ accueille, informe et oriente les jeunes de moins de 30 ans sur toutes les questions liées au logement : accompagnement à la recherche d'un logement, de l'accès ou du maintien dans un logement autonome, quelque-soit leur situation professionnelle ou familiale. Il sert à informer les jeunes sur leurs droits et devoirs.

Le CLLAJ de Voiron assure des permanences régulières à la mission locale de Voiron (2 permanences de 4 rendez-vous chacune par mois), et à la mission locale de Saint Marcellin (1 permanence de 4 rendez-vous par mois). Nous pouvons également recevoir les jeunes hors permanence à la mission locale ou directement à la résidence jeunes lorsqu'ils nous sollicitent, ou encore par entretiens téléphoniques. En 2022, 39 jeunes ont été reçus en rendez-vous individuels.

Les jeunes sont soit orientés par des partenaires (mission locale, service social de secteur, école de la deuxième chance, ...), soit ils peuvent venir spontanément. Il arrive aussi régulièrement que les jeunes demandent des rendez-vous individuels suite à des actions collectives.

Lors du premier rendez-vous, un diagnostic est établi et les premières informations données. Nous abordons les questions de différence entre logement social et logement privé, du dossier de demande de logement social, des résidences de jeunes travailleurs, des droits et devoirs du locataire, de la signature d'un bail, de l'APL, de l'assurance multirisques habitation, de l'ouverture des compteurs d'eau, de gaz et d'électricité, de l'état des lieux, du garant et du dépôt de garantie. Un point budget peut être fait afin d'aider le jeune à se projeter dans un futur logement. Parfois, d'autres questions peuvent être abordées suite au questionnement du jeune (démarches de demande de bourse étudiante et de logement Crous, déclaration de ressources...). Si le jeune en a besoin, il lui est proposé un ou plusieurs autres rendez-vous afin d'aller plus loin dans les démarches : constitution d'un dossier de demande de logement social, d'une demande de garantie Visale, d'une

demande Locapass ou Mobilijeunes. Lorsque cela est nécessaire, nous l'orientons vers d'autres partenaires afin de lui permettre de lever les freins à son accès au logement autonome. Après chaque rendez-vous, si le jeune a été orienté par un partenaire, un lien est fait avec ce dernier afin de travailler en concertation autour de la situation.

Lieux de rendez-vous		
Mission Locale Voiron	45	44.55 %
Mission Locale St Marcellin	44	43.56 %
Mission Locale Vinay	0	0 %
FJT / CLLAJ	4	3.96 %
Entretien téléphonique	2	1.98 %
Visites à domiciles	6	5.95%

Actions collectives menées par le CLLAJ en 2022			
26/01/2022	A'Venir	Mission Locale VOIRON	3 jeunes
15/02/2022	Garantie Jeunes	Mission Locale ST MARCELLIN	8 Jeunes
29/03/2022	Contrat d'Engagement Jeunes	Mission Locale ST MARCELLIN	3 jeunes
07/04/2022	APF	APF Voreppe	5 jeunes
17/05/2022	Contrat d'Engagement Jeunes	Mission Locale ST MARCELLIN	4 jeunes
18/05/2022	A'Venir	Mission Locale VOIRON	8 jeunes
11/10/2022	Contrat d'Engagement Jeunes	Mission Locale ST MARCELLIN	7 jeunes
16/11/2022	A'Venir	Mission Locale VOIRON	4 jeunes
29/11/2022	Contrat d'Engagement Jeunes	Mission Locale ST MARCELLIN	5 jeunes
20/12/2022	Contrat d'Engagement Jeunes	Mission Locale ST MARCELLIN	6 jeunes
<b>Total jeunes reçus de manière collective</b>			<b>51</b>

<b>Les démarches effectuées avec les jeunes reçus par le CLLAJ</b>	
<i>Dossiers administratifs (sur 101 jeunes)</i>	
FSL- ASL	5%
Action Logement	28%
- Visale	11%
- Locapass	3%
- Mobili jeunes	11%
- AI'IN	3%
CAF	12%
<i>Recherche de solution de logement / hébergement</i>	50%
Logement	35%
FJT/coloc	10%
Hébergement	5%
<i>Orientations vers partenaires</i>	15%
CCAS/CMS	12%
Autres CLLAJ	3%
Autres démarches	65%

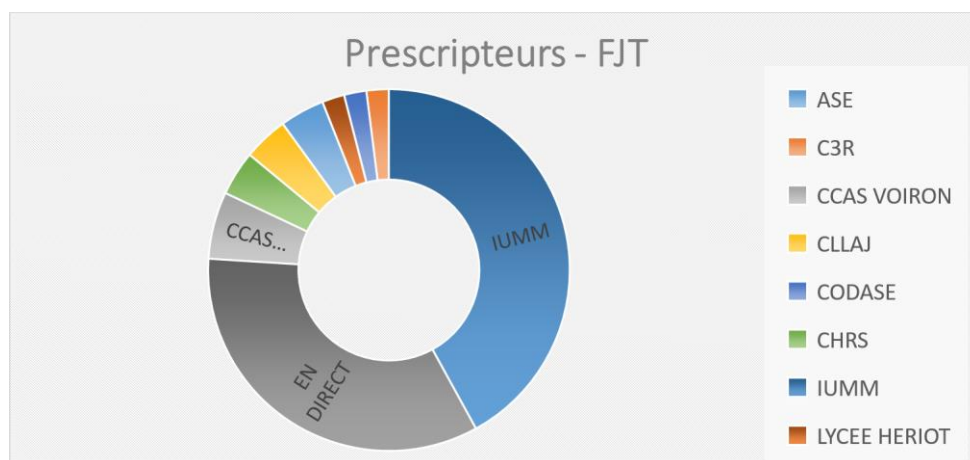
#### 4.2. Le Foyer jeunes travailleurs

##### Objectifs du projet pédagogique FJT :

- Mettre à disposition des logements adaptés aux besoins des jeunes pour des phases de transitions préparatoires à l'autonomie et à la citoyenneté.
- Permettre l'accueil de jeunes en cours d'insertion professionnelle et/ou sociale.
- Organiser le « vivre ensemble » par des actions de qualification sociale (emploi, formation, santé, culture, loisirs...) s'appuyant sur la valorisation des potentialités des jeunes, en partenariat avec des structures externes.

FJT	Nb de demandes	Ménages entrés en cours d'année	Ménages hébergés	Ménages sortis	Durée moyenne d'hébergement
2018	94+9AJA	35	65	29	24 mois
2019	96	19	54	21	18 mois
2020	52	7	52	28	16 mois
2021	65	26	50	26	13 mois
2022	73	29	47	13	9,5 mois

La tendance de séjours plus courts initiée en 2021 se confirme en 2022, avec de plus en plus de formations courtes et de stages, mais aussi l'instabilité de l'emploi.

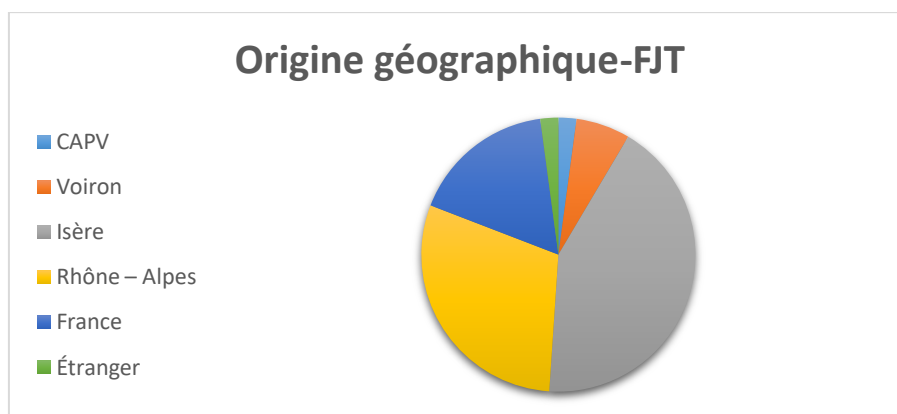


Sexe et âge des personnes présentes FJT	Nombre	%
Total	47	
Femmes	4	8.6%
Hommes	43	91.4%
< 18 ans	0	0
18 – 21 ans	37	78.7%
22 – 25 ans	8	17.1%
>25 ans	2	4.2%

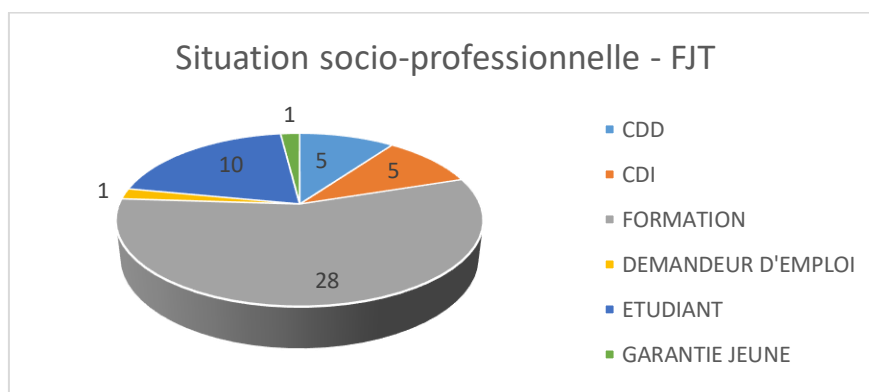
La majorité des personnes hébergées en FJT sont des personnes seules, et principalement masculines issues de l'Isère qui ont comme motif d'entrée le rapprochement vers leur emploi ou formation.

Provenance géographique FJT	Nombre	%
CAPV	1	2%
Voiron	3	6.3%
Isère	20	42.5%
Rhône – Alpes	14	29.7%
France	8	17%
Étranger	1	2%

Motif d'entrée en hébergement	Nombre	%
Emploi – Formation	40	80%
Hébergement	2	4%
Situation de crise		
Décohabitation		
Fin de prise en charge ASE	5	16%



Situation résidentielle avant l'entrée en hébergement FJT	Nombre	%
Locataire	4	8%
Parents	35	70%
Tiers	2	4%
Hébergement de type FJT	2	4%
Institutions	5	10%
Rue	2	4%





Situation socio-professionnelle avant l'entrée en FJT	Nombre	%
Emploi	2	4%
CDI/CDD + 12 mois	5	10%
CDD – 12 mois	3	6%
Apprenti / stagiaire	30	60%
Formation professionnelle	3	6%
Étudiant	5	10%
Scolaire		
Sans emploi	2	4%

Provenance et niveau de ressources des personnes en FJT	Nombre	%
Salaire	39	78%
Formation	2	4%
Bourse	5	10%
Allocation : prime d'activité		
Pôle emploi		
Sans ressources	4	8%
< à 150 euros	13	26%
151 à 460	5	10%
461 à 610	20	40%
611 à 765	3	6%
766 à 915	3	6%
>916	6	12%

Type d'accompagnement FJT	Nombre	%
Accès aux droits	50	100%
Santé	8	16%
Culture	15	30%
Citoyenneté	12	24%
Lien social	20	40%
Insertion pro	17	34%
Accès au logement	8	16%

L'accompagnement à l'accès et maintien des droits concerne la totalité des jeunes accueillis. Les jeunes du FJT étaient bien représentés et présents sur les moments collectifs visant le lien social, l'accès à la culture et le renforcement de la citoyenneté. Le lien avec le CLLAJ est systématique pour tous les jeunes en vue de préparer leur sortie du FJT.

<b>LES SORTIES</b>		
<b>Motifs et modes de sortis d'hébergement FJT</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
Accession logement	10	38%
Mobilité professionnelle	3	12%
Fin travail / formation	12	46%
Arrêt volontaire formation		
Baisse de ressources		
Fin contrat d'hébergement	1	4%
Fin de prise en charge ASE		
Expulsion locative		
Parc privé	6	23%
Parc public	3	12%
FJT	3	12%
Hébergement insertion		
Parents	14	53%
Tiers		
À la rue		
<p>En 2021, 26 jeunes ont quitté leur logement, 38% d'entre eux ont eu accès à un logement. À la fin de leurs formations, apprentissages, la plupart des jeunes retournent chez leurs parents, situation identiques aux années précédentes. Cependant, le pourcentage des personnes en accession de logement en parc privé monte à 23% contre 13 % 2020.</p>		

<b>Destination géographique des jeunes sortants du FJT</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
CAPV	1	4%
-Voiron	5	19%
Isère	11	42%
Rhône – Alpes	6	23%
France	2	8%
Étranger	1	4

<b>Situation professionnelle et les ressources à la sortie du FJT</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
Emploi	12	46%
CDI/CDD + 12 mois	10	38%
CDD – 12 mois	1	4%
Apprentissage	1	4%
Étudiant	5	19%
/ scolaire		
Demandeur d'emploi	9	35%
<p>Les 4 jeunes qui sortent du FJT avec un statut de demandeur d'emploi sont des personnes pour qui l'hébergement prenait fin après la fin de leur contrat de travail. Ils étaient tous indemnisés par Pôle emploi.</p>		

Ressources à la sortie du FJT	Nombre	%
Salaire	12	46%
Formation		
Bourse	5	19%
Allocation : prime d'activité droits ouverts en cours de séjour		
Pôle emploi	9	35%
Sans ressources		
< à 150 euros		
151 à 460	3	12%
461 à 610	5	19%
611 à 765	6	23%
766 à 915		
>916	12	46%

FJT	Nb de personnes	Taux d'occupation
Janv	24	73%
Fév	23	70%
Mars	24	73%
Avr	25	76%
Mai	25	76%
Juin	28	85%
Juil	21	64%
Août	25	75%
Sept	22	67%
Oct	21	64%
Nov	20	61%
Déc	24	73%

### 4.3. L'Accompagnement renforcé des jeunes majeurs (ARJM)

À partir de 2011, le FJT a développé l'Accompagnement Jeune Adulte en partenariat étroit avec les services départementaux de protection de l'enfance. Ce type de mesure a cessé d'être financé à la fin de l'année 2018, remplacé aujourd'hui par le dispositif d'Accompagnement renforcé des jeunes majeurs (ARJM), sortants des MECS, s'intégrant dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté qui fixe un objectif de « zéro sortie sèche » de l'ASE.

#### **Les raisons d'être du projet :**

- Un accompagnement renforcé à l'insertion sociale et professionnelle et accès à un hébergement
- La prévention des ruptures de parcours, de situations d'errance et d'exclusion des jeunes sortant des MECS ou des familles d'accueil
- La poursuite de l'accompagnement des jeunes majeurs de 18 à 21 ans arrivant au terme de leur prise en charge socio-éducative
- Une suite à l'expérimentation commune d'accompagnement AJA entre 2011 et 2018
- L'intérêt des FJT comme outil d'intégration des jeunes

#### **Fonctionnement :**

- Les admissions résultent d'une régulation pilotée par le Territoire Voironnais Chartreuse, Pôle Jeunes et des représentants des MECS.
- Les demandes sont adressées à l'ASE pour la commission mensuelle
- Le Pôle Jeunes reçoit le jeune et le référent social
- Retour à la Commission pour validation de l'entrée ou du démarrage de l'accompagnement en amont de l'entrée
- Signature du PPE en début d'accompagnement en amont de l'entrée
- Signature du contrat d'hébergement
- Une allocation d'autonomie mensuelle est versée au jeune majeur après évaluation de ses ressources

#### **Finalités de l'accompagnement :**

Il s'agit de permettre aux jeunes de faire aboutir leur projet d'insertion sociale et professionnelle et d'accéder à une solution adaptée à leur situation en termes de santé, emploi et logement.

#### **Modalités de l'accompagnement :**

- 12 mois renouvelables à compter de l'entrée du jeune dans la structure
- Signature du PPE pour 6 mois
- 2 interventions min./ semaine
- Accompagnement global à l'accès à l'autonomie dans toutes ses composantes : administratives, financières, résidentielles, professionnelles, santé...
- Activation de l'accès aux droits des jeunes dans une démarche éducative, d'insertion sociale et professionnelle
- Proposition d'actions collectives sur le principe de la libre adhésion

ARJM	Nb de demandes	Ménages entrés en cours d'année	Ménages hébergés	Ménages sortis	Durée moyenne d'hébergement
2019	7	5	3	0	3 mois
2020	5	6	6	3	7 mois
2021	6	4	9	5	13 mois
2022	8	6	9	6	11.5 mois

Sexe et âge des personnes présentes ARJM	Nombre	%
Total	12	100 %
Femmes	5	41.6%
Hommes	7	58.3%
< 18 ans	2	16.6%
18 – 21 ans	10	83.3%

Provenance géographique ARJM	Nombre	%
Voiron	8	66.6%
Isère	4	33.3%
Rhône – Alpes	0	0%

Motif d'entrée en hébergement ARJM	Nombre	%
Emploi – Formation	3	25%
Hébergement	2	16.66%
Situation de crise	3	25%
Fin de prise en charge	4	33.33%

Situation résidentielle avant l'entrée en hébergement ARJM	Nombre	%
MECS	3	25%
Famille d'accueil	2	16.6%
Parents	6	50%
Hébergement chez des tiers	1	6.66%

Situation socio-professionnelle à l'entrée en ARJM	Nombre	%
Formation	0	0%
Alternance	1	8.33%
Lycéen	2	16.6%
Non actif	6	50%
Salarié	3	25%

ARJM 2022	Nb de personnes	Taux d'occupation	Commentaires
Janv	7	78%	
Févr	7	78%	
Mars	6 + 1	77%	1 sortie
Avr	4 + 2	61%	2 sorties
Mai	4 + 1	47%	1 entrée
Juin	5 + 2	69%	2 entrées
Juil	6 + 1	67%	1 sortie
Août	5 + 3	69%	1 sortie, 2 entrées
Sept	6 + 2	85%	1 sortie, 1 entrée
Oct	3 + 3	59%	3 sorties
Nov	4	44%	
Déc	4	44%	
<b>Moyenne</b>		<b>65%</b>	

### 5. Focus sur une spécificité du pôle jeunes : l'accueil d'animaux

Les animaux ont toujours été accueillis au pôle jeunes, pour autant cet accueil a été formalisé par une première note de service écrite en 2020. Cette note propose un règlement afin d'encadrer au mieux cet accueil.

En effet, les animaux sont accueillis sous condition de vaccination, d'identification et d'assurances. Leur présence ne doit entraîner aucune atteinte à la sécurité, à la salubrité et aux lois sur la protection des animaux. Les propriétaires devront ainsi veiller à ce que leurs animaux ne soient pas laissés en liberté, sans surveillance, ne souillent pas les parties communes ni provoquent de gêne de voisinage.

La note de service a depuis évolué afin d'interdire l'accueil des chiens de première catégorie et toute acquisition d'un animal en cours d'hébergement est interdite sans l'autorisation préalable du gestionnaire.

Le pôle jeunes de Voiron est l'une des seules structures d'hébergement du département à autoriser l'accueil des animaux. Cet accueil, s'il apporte des points positifs, est régulièrement questionné par l'équipe éducative afin de le réajuster.

En effet, l'intérêt d'accueillir des animaux permet d'éviter l'exclusion sociale liée à la détention d'un animal. Il est très difficile pour les jeunes avec animaux de trouver des places d'hébergement et notre structure a pour vocation de donner une chance à ces jeunes sans qu'ils aient cette obligation de devoir choisir entre l'hébergement et leur animal. De cette manière, nous luttons contre l'abandon des animaux mais pour autant nous mettons un point d'honneur à travailler avec le jeune sur la responsabilisation et le prendre soin.

C'est aussi un moyen pour les jeunes de lutter contre l'isolement et de se sentir en sécurité chez eux car pour beaucoup c'est leur première expérience de vie autonome. Les animaux permettent une présence rassurante et de ne pas se sentir seuls.

Pour autant, cet accueil peut parfois nous mettre en difficultés car nous faisons face à des jeunes qui ne sont pas toujours en capacité de prendre soin d'un animal. Nous avons régulièrement à gérer des troubles de voisinage dus aux aboiements et aux déjections. Nous pouvons aussi être témoins de maltraitance. Dans certains cas, l'animal peut être le réceptacle des douleurs vécues par le jeune, cela peut être accompagné de violence ou non mais nécessite un accompagnement étroit. Cela nous amène parfois à demander au jeune de se séparer de son animal en lui faisant prendre conscience qu'il est maltraitant, même de façon involontaire. Ainsi, l'accompagnement au prendre soin d'un animal est un axe à part entière dans l'accompagnement du jeune.

En conclusion, nous pouvons observer que l'accueil des animaux apporte beaucoup aux jeunes accueillis, mais nécessite aussi une vigilance accrue de la part de toute l'équipe du pôle jeunes. C'est pourquoi ce sujet est toujours en questionnement au sein de notre équipe.

## **6. Perspectives 2023**

Nous sommes conscients de nos forces avec un cadre structuré dans toutes les dimensions de nos missions, aussi bien le FJT que le CHRS, qui sont utilement complétés par le CLLAJ et la mesure ARJM, lui donnant une place centrale dans le dispositif dédié au logement et à l'hébergement pour les jeunes de 16 à 30 ans sur le pays voironnais.

Le pôle jeunes est un partenaire clairement identifié sur le pays voironnais, et cet environnement stable et de travail en confiance permet une belle complémentarité opérationnelle.

Mais nous sommes également conscients de nos faiblesses, et si l'absence de moyens plus importants pour faire du collectif est bien réel, il ne constitue pas un frein pour développer avec inventivité, une offre permettant de créer un collectif qui permette de rompre l'isolement et favorise la mise en place d'interactions positives avec des éducateurs et autres intervenants extérieurs.

La situation du pôle jeunes tant en terme géographique ou en terme de bâti, implique un aller vers le jeune important de la part des équipes, qui mettent tout en œuvre construire une relation de confiance.

Une réflexion sera menée en 2023, sur l'avenir de notre dispositif sur les noyers verts, soit en terme d'aménagement soit en terme de changement de site.

La mixité des dispositifs n'est pas simple, de par les missions différentes demandées aux professionnels. Cependant nous pensons que c'est avant tout, une chance, et 2023 sera axée sur le renforcement significatif des actions collectives, et une volonté de mettre en place un CVS adapté, qui permettra plus d'expression et de participation.





ACCOMPAGNER ~ HÉBERGER ~ LOGER

MEMBRE GROUPEMENT DES POSSIBLES

# Pôle Jeunes / FJT- CLLAJ-ARJM RAPPORT ACTIVITE 2022

Chemin des noisetiers

04 76 07 37 11

fjt@relaisozanam.org

Vous ne connaissez pas le Groupement des Possibles ?  
Suivez nos actions sur nos réseaux sociaux :



@groupementdespossibles

GROUPEMENT DES  
POSSIBLES

